



SNMD

## **musées Orsay-Orangerie**

Musée d'Orsay - 62 rue de Lille - 75343 PARIS Cedex 07  
tél. : 01 40 49 48 60 - mel : [cgt@musee-orsay.fr](mailto:cgt@musee-orsay.fr)

Musée de l'Orangerie - Jardin des Tuileries - 75001 PARIS  
mel : [org.cgt@musee-orangerie.fr](mailto:org.cgt@musee-orangerie.fr)

Paris, le 24 mai 2016

# A la diète

## Tour de vis et coup de rabot

Personne ne peut imaginer que la fonction publique sera épargnée par la succession de mesures régressives contenues dans le projet de loi travail destiné à casser le Code du travail et les conquits sociaux.

En effet, si les garanties collectives disparaissent dans le privé, il y a fort à craindre que les garanties collectives statutaires du secteur public soient également remises en cause.

Les « efforts » imposés aux fonctionnaires depuis six ans, notamment le gel des rémunérations (point d'indice), la baisse des taux de promotion, les suppressions de postes, justifiées selon le gouvernement par la nécessité – exigée par Bruxelles, le FMI, les agences de notation... - de réduire la dette de l'État par une économie de 50 milliards d'euros sur les dépenses publiques (2015-2017), ont surtout permis d'offrir 41 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux patrons (crédit impôt compétitivité-emploi, exonérations de cotisations sociales, de taxes professionnelles...) sans contreparties.

L'État s'est privé de recettes massives en exonérant les grandes entreprises et en luttant très peu contre l'évasion fiscale

(80 milliards d'euros de manque de recettes).

Le 23 mai, le ministre des Finances, Michel Sapin, sur i>télé, a commenté l'envoi aux ministères par Matignon des lettres de cadrage budgétaire pour 2017 :

la masse salariale de l'État devra être stabilisée. Hors Éducation, Intérieur et Justice (ministères « régaliens »), tous les ministères devront réduire leurs effectifs de 2 % et geler toutes les mesures catégorielles, afin notamment de compenser le coût de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, qui devra être gagé « *par des gains de productivité ou toute autre mesure d'économie* », dont le gel des mesures catégorielles (GVT, réductions d'ancienneté, promotions, primes).

« *S'il y a des dépenses supplémentaires d'un côté, c'est donc qu'il y a des économies de l'autre.* »

1,9 milliard d'euros de mesures complémentaires devront ainsi être réalisées en 2016 par l'État et ses opérateurs, et 2 milliards supplémentaires en 2017.

Les prestations sociales seront également gelées. Les dépenses de fonctionnement, subventions, etc., devront diminuer de 5 %.

Le Premier ministre, Manuel Valls, prévient que « *un taux d'effort de 5 % sera par ailleurs appliqué sur les recettes fiscales directement affectées aux opérateurs de l'État.* »

Quels seront les effets de ces mesures au ministère de la Culture ? Difficile à dire, puisque les discussions budgétaires vont se tenir durant l'été, et les arbitrages seront rendus cet automne avec la préparation de loi de finances 2017.

Notons qu'une suppression de 2 % des effectifs du ministère de la Culture, cela représente 450 emplois.

Aux musées d'Orsay-**Orangerie** : ce sont 12 emplois qui sont potentiellement – statistiquement – menacés en 2017. C'est au moins autant que le nombre prévisionnel de départs en retraite...

L'augmentation du point d'indice a pour conséquence la hausse proportionnelle de la masse salariale de l'établissement pour les personnels T3 qu'il rémunère.

Si ce budget n'est pas augmenté, la direction M'OO devra faire des économies sur d'autres lignes comptables de sa masse salariale.

Aux perspectives de fortes restrictions aux opérateurs de l'État sur leur subvention de fonctionnement s'ajoute, pour le M'OO, la baisse des recettes propres due à la chute de fréquentation (droit d'entrée, redevances commerciales...)

Si la clôture du budget 2016 risque déjà d'être douloureuse, la préparation du budget 2017 promet d'être extrêmement tendue.

Ce sera l'un des enjeux majeurs des prochains Conseils d'administration Orsay-**Orangerie**, où la CGT-M'OO représente les personnels.

Une chose est certaine : sans réaction, les personnels devront se serrer encore un peu plus la ceinture.

### Bulletin d'adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Tél. : .....

Courriel : .....

À retourner à : **CGT-M'O**, 62, rue de Lille, 75343 PARIS cedex 07 – bureau 521

ou : **CGT-Orangerie**, Jardin des Tuileries, 75001